

REVUE DE PRESSE

Semaine des 4, 11 et 18 novembre 2024

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !

Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• La République de Seine-et-Marne 4 novembre 2024 – n°8175

> Actu du Département. Tempête Kirk. *L'état de catastrophe naturelle reconnu dans 132 communes du département.*

TEMPÊTE KIRK. L'état de catastrophe naturelle reconnu dans 132 communes du département

A la suite du passage de la tempête Kirk, le ministère de l'Intérieur a dévoilé un arrêté listant les communes qui bénéficient de l'état de catastrophe naturelle en Seine-et-Marne.

SEINE-ET-MARNE

Voici une bonne nouvelle pour les habitants de Seine-et-Marne sinistrés par la tempête Kirk. Le ministère de l'Intérieur a dévoilé le 23 octobre la liste des communes qui bénéficiaient d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Placé en vigilance rouge pendant le passage de la tempête Kirk, le 9 octobre dernier, le département a vu 132 communes bénéficier de ce classement. De fait, les victimes des pluies diluviales causées par la dépression pourront ainsi faire prévaloir l'état de catastrophe naturelle dans leurs démarches administratives pour leurs réparations auprès de leurs assurances.

D'importants dégâts

Pour rappel, la tempête Kirk avait littéralement plongé sous les eaux de nombreuses communes de Seine-et-Marne. Le mur du château d'Evry-Grégy-sur-Yerre avait cédé, déversant des milliers de mètres cubes d'eau du bassin de rétention

qu'il abritait dans les rues. L'eau s'était aussi largement répandue sur les cours de tennis de Marles-en-Brie notamment.

Mais les images les plus spectaculaires - et cruelles - venaient du nord-est du département. Coulommiers, Crécy-la-Chapelle ou encore la vallée du Grand Morin étaient noyées sous plusieurs centimètres d'eau.

Par ailleurs, la tempête Kirk avait aussi provoqué un glissement de terrain à hauteur de Trilport. Un talus qui a plombé les voies de chemin de fer de la Ligne P s'était affaissé. Après près de trois semaines de travaux, la circulation doit reprendre ce lundi 28 octobre sur l'axe ferroviaire entre Meaux et La Ferté-Milon.

Voici la liste des communes concernées par l'arrêté ministériel :

Amillis, Andrezel, Aulnoy, Beauchery-Saint-Martin, Beauvais-Saint-Saint, Bernay-Vilbert, Béton-Bazoches, Boissy-le-Châtel, Boitron, Bombon, Boulers, Bourtigny, Brie-Comte-Robert, Bussières, La Celle-sur-Morin, Cély,



La rue Mondet était l'une des plus gravement touchées par les inondations à Saint-Germain-sur-Morin Julia Gaultier

Chailly-en-Brie, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, La Chapelle-Moutils, Chartranges, Le Châtelet-en-Brie, Chauconin-Neufmontiers, Chauvry, Chevru, Chevry-Cossigny, Choisy-en-Brie, Citry, Combs-la-Ville, Compans, Condé-Sainte-Libiaire, Congis-sur-Thérouanne, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers-Valois, Coulommiers, Courquetaine, Crécy-la-Chapelle, Crèvecœur-en-Brie, Dammartin-sur-Tigeaux, Donnemarie-Dontilly, Doue, Les Ecrennes, Esbly, Etrépilly, Evry-Grégy-sur-Yerre, Favrières, Féry, Ferrières-en-Brie, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Fontenailles, Féry, Fublaines, Giremoutiers, Grisy-Suisnes, Guérard, Haute-Feuille, Hondeville, La Houssaye-en-Brie, Jossigny, Jouarre, Jouy-le-Châtel, Jouy-sur-Morin, Lagny-sur-Marne, Laval-en-Brie, Lescherolles, Lésigny, Longueville, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Presles-en-Brie, Provins, Quiers, Reuil-en-Brie, Rozay-en-Brie, Marchemoret, Marles-en-Brie, Machault, Maisonneuve-en-Brie, Sablonnières, Saint-Augustin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-lès-Rebais, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Fiacre,

Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Germain-sur-Morin, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Saint-Léger, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-du-Boschet, Saint-Ouen-en-Brie, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Siméon, Sammeron, Sancy, Sept-Sorts, Signy-Signets,

Soignolles-en-Brie, Soisy-Bouy, Solers, Tigeaux, Touquin, Tournan-en-Brie, La Trétoire, Trilport, Ussy-sur-Marne, Valence-en-Brie, Vaudoy-en-Brie, Verdelot, Verneuil-l'Étang, Villeparisis, Villiers-Saint-Georges, Villiers-sur-Morin, Vincy-Manœuvre et Voulangis.

Jérôme LEMONNIER

• La République de Seine-et-Marne 4 novembre 2024 – n°8175

> CCBRC. Fête du livre. Petites pages



• La République de Seine-et-Marne 11 novembre 2024 – n°8176

> Le Châtelet-en-Brie. Armée de Terre. *Onze recrues officialisent leur engagement.*

LE CHÂTELET-EN-BRIE

ARMÉE DE TERRE. **Onze recrues officialisent leur engagement**

Onze jeunes viennent d'officialiser leur entrée dans l'armée de Terre en signant leurs contrats d'engagement au cours d'une cérémonie officielle au Châtelet-en-Brie

Chaque semestre, se tient un événement particulier au sein du département: la cérémonie de signature emblématique qui permet aux jeunes seine-et-marnais qui ont fait le choix de rejoindre l'armée de Terre d'officialiser leur engagement.

Le mardi 5 novembre, la cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte du château des Dames, au Châtelet-en-Brie, en présence de nombreux représentants des autorités civiles et militaires tels que le



Au Châtelet-en-Brie, le ministre délégué aux Armées, Jean-Louis Thiériot, a adressé un discours aux jeunes recrues E.R/SM77

préfet, Pierre Ory, et Jean-Louis Thiériot, ministre délégué des Armées et des Anciens com-

battants.

L'occasion pour celui-ci de délivrer un discours à ces fu-

turs soldats: « Je mesure la gravité exceptionnelle de ce choix d'agir et j'applaudis la

volonté de ces jeunes. »

La maire du Châtelet-en-Brie, Patricia Torcol, s'est déclarée pour sa part « ravie d'accueillir cette cérémonie dans sa ville », ne manquant pas de « remercier ces jeunes qui souhaitent défendre notre patrie et protéger notre pays ».

« Ils vivront des moments forts »

À la suite de cette matinée, les onze jeunes ont rejoint leurs unités d'affectation pour « ouvrir ainsi un nouveau chapitre de leur vie, le premier de leur carrière militaire », selon les déclarations du général Arnaud Goujon, sous-directeur du pôle recrutement de la Direction des ressources humaines de l'armée de Terre. « C'est pour eux et leur fa-

mille, un moment riche en émotions », a-t-il ajouté.

Dans la salle socio-culturelle, les jeunes recrues ont ensuite signé leurs contrats devant leurs familles et amis. Un moment particulièrement chargé en émotion: « C'est difficile pour moi, mais je suis aussi très fière de lui », exprime la maman d'un engagé.

L'assemblée a ensuite été invitée à sortir dans la cour du château, l'occasion d'immortaliser cet événement marquant un tournant dans la vie de ces jeunes. « Ils vivront des moments forts, parfois difficiles, mais vont aussi se dépasser et rejoindre une communauté soudée », a conclu le capitaine Patrice Loiseau, chef du Centre d'information et de recrutement des Forces armées de Melun.

• La République de Seine-et-Marne 11 novembre 2024 – n°8176

> Champeaux. Marché de l'Avant.

CHAMPEAUX

Marché de l'Avent. L'association caritative campéienne organise son prochain marché de l'Avent dans la salle La Campéienne, les 23 et 24 novembre. Horaires: 10h-17h. Tarifs exposants: 25 € pour un jour et 35 € les deux jours. Renseignements et inscriptions: 01.60.66.92.54.



• La République de Seine-et-Marne 11 novembre 2024 – n°8176

> CCBRC. Marchés publics.



Missions d'hydrocurage de réseaux d'assainissement pluvial-avaloirs et d'inspections télévisées sur les réseaux d'assainissement de la CCBRC

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux, 1, rue des Petits-Champs, 77820 Le Châtellet-en-Brie, téléphone : 01 60 66 67 10, courriel : accueil@ccbccr.fr

Objet du marché : accord-cadre à bons de commande relativ à des missions d'hydrocurage de réseaux d'assainissement-pluvial-avaloirs et d'inspections télévisées sur les réseaux d'assainissement de la CCBRC.

Type de procédure : procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique. Marché de services avec un maximum de 430 000 euros HT passé par une entité adjudicatrice.

Caractéristiques principales :

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire concerne les prestations suivantes :

- Curage préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avec intervention de véhicules spécialement équipés en vue du curage de différents types de collecteurs (eau usée, unitaire et pluvial),
- Pompage et nettoyage des regards et des avaloirs,
- Désobstruction des réseaux et des différents ouvrages associés,
- Contrôle de l'état des réseaux (inspections télévisuelles) en vue de programmer, si nécessaire, des travaux de renouvellement ou des travaux de réparations ponctuelles.

Conditions de retrait du dossier de consultation : le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur : www.maximilien.fr

Transmission des offres : conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la commande publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre par voie électronique sur le profil acheteur de l'entité adjudicatrice (candidature + offre) à l'adresse URL suivante : www.maximilien.fr

Date limite de réception des offres : jeudi 5 décembre 2024 à 12 h 00.

Date d'envoi à la publication : 4 novembre 2024.

• La République de Seine-et-Marne 11 novembre 2024 – n°8176

> L'agenda des chineurs. 16 et 17 novembre.

77 Fontaine-le-Port. le Comité des Fêtes organise ses traditionnelles Puces-Enfants de 10h à 16h dans la salle des fêtes du village. Une petite restauration sur place. L'association organise également son TROC'Plantes d'automne en extérieur, devant la salle des fêtes de 10h à 13h.

• La République de Seine-et-Marne 18 novembre 2024 – n°8177

> En bref. Champeaux. Marché de l'Avent.



Marché de l'Avent. L'association caritative campéenne organise son marché de l'Avent dans la salle La Campéienne, les 23 et 24 novembre. Horaires: 10h-17h. Tarifs exposants: 25 € pour un jour et 35 € les deux. Inscription: 0160669254.

